

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La *Correspondance provinciale* de Berlin dit que le congé donné à M. de Bismark, en tant que ministre prussien, n'est que provisoire; mais que son éloignement des affaires est complet pour toute la durée de ce congé. Ainsi, pendant cette période, M. de Bismark ne prendra aucune part aux projets de loi qui seront présentés au Parlement prussien.

La *Correspondance* ajoute que l'accord qui existe au sein du ministère permet d'affirmer à l'avance que l'esprit et les tendances politiques de M. de Bismark continueront de prévaloir.

La *Correspondance* confirme qu'une loi générale sur l'enseignement sera présentée prochainement au Parlement.

Les affaires se gâtent en Espagne, et de graves événements semblent se préparer de l'autre côté des Pyrénées. Une dépêche particulière adressée de Bayonne à l'*Avenir national* vient jeter un jour singulier sur la situation par sa coïncidence avec la dépêche de l'agence Havas annonçant de nombreuses arrestations carlistes à Madrid et dans quelques grandes villes espagnoles. Voici cette dépêche :

Bayonne, 21 juillet.

Don Carlos s'est échappé de Paris et a pénétré en Navarre.

LES RÉUNIONS DE LA GAUCHE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les députés de la gauche se sont réunis mercredi dans le

but de se mettre d'accord sur la ligne de conduite à suivre dans les circonstances actuelles.

Il y a eu deux réunions : l'une, vers le milieu du jour, dans un des bureaux du Corps-Législatif; l'autre, le soir, chez M. Jules Favre, à sa maison de campagne de Rueil.

Comme dans les précédentes, on a, dit-on, longuement discuté sans parvenir à s'entendre.

Diverses propositions auraient été tour-à-tour examinées et successivement repoussées.

Il aurait été question de rédiger une protestation sous forme d'appel au peuple. Quelques-uns ont soutenu que le décret de prorogation aurait dû être lu, comme le Message, par un ministre, et non par le président, et ils ont prétendu qu'il était par cela même entaché d'illégalité. Cette thèse n'aurait pas paru admissible et elle aurait été rejetée.

D'autres demandaient que la protestation portât sur le Message lui-même, parce qu'il était loin de donner satisfaction aux légitimes aspirations du pays. La résolution des députés du centre gauche, que nous avons publiée, contenant en germe cette protestation, il était difficile à la gauche de se montrer moins exigeante, et cette proposition a été abandonnée après une discussion qui, nous dit-on, n'aurait pas été dépourvue d'une certaine violence.

La fraction la plus intractable des membres présents aux deux réunions aurait voulu qu'on poussât le gouvernement à prononcer la dissolution du Corps-Législatif, espérant sans doute, à la faveur d'élections nouvelles, faire

entrer dans la Chambre leurs plus intimes adhérents à la place des députés de la gauche qu'ils ont déjà combattus comme trop tièdes aux élections dernières.

Entre le bon sens de quelques-uns et la violence du plus grand nombre, il était difficile d'arriver à une résolution à peu près raisonnable; aussi la réunion du soir chez M. Jules Favre, comme celle du matin au Corps-Législatif, n'ont-elles servi qu'à mettre de nouveau en évidence les divergences d'opinion qui régnaient parmi les députés de la gauche, ayant à leur tête M. Thiers et M. Jules Favre.

Le maintien de la prorogation du Corps-Législatif est l'exclusive préoccupation des journaux parisiens.

Les appréciations de nos confrères sont fort contradictoires.

Le *Temps*, par exemple, le *Gazette de France*, le *Public*, le *Siècle*, jugent sévèrement, et pour des raisons diverses, cette mesure. Le *Constitutionnel* l'explique; le *Moniteur universel* et le *Paris* y puisent quelque espoir; le *Peuple français* l'approuve conditionnellement, la *Liberté* la justifie, l'*histoire à la main*, le *Monde* s'en réjouit presque.

Quant aux réunions des députés de l'opposition plus ou moins nuancée, il n'y a guère que des bruits à recueillir, des échos à intercaler, des confidences à surprendre, des indiscretions à enregistrer.

Ce qui paraît jusqu'ici résulter de plus clair de tous les *on dit* qui circulent dans la presse sur les agissements de la gauche, c'est que les députés de ce parti sont aussi loin de s'entendre entre eux que l'étaient les petits-fils de

Noé, au temps de la tour de Babel : *Quot capita, tot sensus*.

Il ne semble pas, du reste, que la démocratie s'accorde de ces divergences.

« Il y a vraiment trop longtemps — s'écrie avec impatience le *Réveil* — que, dans les graves circonstances où nous sommes, ces messieurs dînent et pérorent, pour que nous croyions que la démocratie doive sérieusement compter sur eux désormais. »

Quant à la réunion du *tiers-parti*, elle a abouti — le lecteur le sait — à une déclaration qui immobilise, pour le moment, dans l'expectative, les signataires de l'interpellation des *cent seize*.

La *Liberté* caractérise en ces termes l'attitude prise par ce parti : « pas de confiance exagérée, mais pas de défiance excessive; laisser venir le nouveau ministère, le voir à l'œuvre, ne lui créer aucun embarras; attendre sans faiblesse, mais sans suspicion, la réalisation du programme du 12 juillet : tel devait être, tel est son rôle. Porteur d'une lettre de change souscrite par l'Empire au profit du pays, le parti constitutionnel libéral doit en attendre patiemment l'échéance ! »

Il y a eu mercredi un conseil des ministres, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

La veille, la plupart des ministres s'étaient réunis au ministère de l'intérieur, et, dans une séance qui a duré plus de deux heures, ils ont, assure-t-on, posé les bases du sénatus-consulte.

Nos renseignements, lisons nous dans la

FEUILLETON.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PROLOGUE.

Le lac de Grand-Lieu.

(Suite.)

Le soleil avait disparu sous l'horizon. Le ciel, tout embrasé de lueurs rougeâtres, éclairait seul de ses reflets ardents les profondeurs du lac de Grand-Lieu. La chaleur était plus accablante qu'elle ne l'avait été jusque-là. Quelques nuages noirs avaient mis leur tache sur le bleu du firmament. Il était facile de pressentir l'imminence d'un orage. Ce qu'on respirait en ce moment, c'était de l'électricité.

— J'étouffe ! reprit avec effort Gérard, qui, d'une main frémissante, dénoua sa cravate... Est-ce que la tempête ne se déchaînera pas enfin dans la nature comme elle l'est déjà dans mon cœur?... Rafales de l'air, soufflez donc vite, et passez sur mon visage pour le rafraîchir !... Et vous, cataractes des nuées, ouvrez-

done vos flancs, et versez-moi votre déluge pour éteindre le feu qui me dévore le sein !... Hâtez-vous de combattre les fiévreuses inspirations qui bouillonnent dans mon cerveau !... Oui, je vous appelle à mon secours ! J'ai peur de moi-même ! j'ai peur de la voix secrète, inflexible, qui me crie dans l'âme : « Venge-toi ! venge-toi sans hésitation et sans miséricorde !... »

Après une pause, il poursuivit avec une sorte de découragement :

— Mais que dis-je ?... ô faiblesse ! ô lâcheté ! je sens encore la déchirure du coup de cravache que j'ai reçu... Et cependant il me semble que j'aime la méprisante et superbe créature cent fois plus que je ne la hais !... Qu'importe ! j'ai juré. Je dompterai, s'il le faut, les révoltes de mon cœur !

Comme il achevait ces mots, il entendit un piétinement sous l'herbe du chemin où la jeune fille avait lancé son cheval. Il pensa qu'elle revenait, et parut concevoir une terrible résolution. Il se cacha derrière une haie, puis, dans un calme affreux, il attendit.

La jeune fille parut, mais elle n'était pas seule. Un cavalier l'accompagnait.

— Partie remise ! murmura Gérard avec une âpreté qui décelait la pensée d'une méchante action, d'un crime peut-être. Car cet homme était de ceux qui, une fois engagés dans la voie du mal, ne reculent pas,

quand même ils ont la certitude que l'abîme est au bout.

Il reconnut le cavalier qui s'avancait à côté de l'amazone. C'était le comte Hector de Flavigny, lieutenant de frégate, et l'un des plus brillants officiers de la marine française. Le comte avait à peine trente ans. Vêtu de l'habit carré de velours noir, du tricorne de feutre galonné, portant la botte molle à l'écuylère, l'épée au côté, il était d'une élégance remarquable, d'une distinction parfaite. Ses traits avaient de la grandeur, sa physionomie de la grâce, son sourire de la franchise et de l'esprit. Une fine moustache accentuait délicatement sa joue brunie par le hâle des mers. Une chevelure abondante et légèrement poudrée encadrait son front large, que l'intelligence avait bombé. Il y avait dans toute sa personne une noblesse de manières, une cordialité d'allures, admirablement faites pour émouvoir et charmer.

L'amazone et le cavalier s'arrêtèrent : ils allaient se séparer, celle-là pour regagner le château de Morsanges, celui-ci pour retourner au château de Saint-Agnan.

— Adieu, mademoiselle Valérie, dit le comte d'une voix qui tremblait un peu. Je remercie le ciel qui m'a permis de vous revoir une fois encore avant mon départ. J'emporterai au loin, croyez-moi, le souvenir le plus ineffaçable que mon cœur ait encore contenu. Dé-

sormais ma pensée et mes rêves seront abrités sous l'aile d'un ange, et cet ange, mademoiselle, est-il besoin de vous le nommer ?

Valérie de Morsanges l'interrompit avec douceur. Elle s'efforçait visiblement de maîtriser son trouble.

— Ainsi, dit-elle, vous partez demain ?

— Demain matin, hélas ! il le faut. Ma frégate a l'ordre d'appareiller ; sous peu de jours elle aura quitté Rochefort.

— Eh bien ! je l'avoue, monsieur de Flavigny, j'espérais vaguement que votre départ serait ajourné. Il y a si peu de temps que vous êtes revenu de votre croisière dans les mers du Nord ! En vérité, le ministre est impitoyable de vous renvoyer si vite aux Océans, où fourmillent de si grands dangers ! Vous en voudrait-il, qu'il vous épargne si peu ?

— Au contraire, répondit en souriant le jeune officier. Le ministre m'aime et il s'empresse de multiplier mes services pour rendre plus rapide mon avancement.

— A la bonne heure !... Mais c'est égal, je trouve, moi, qu'il abuse de votre courage et de votre légitime ambition... Puissiez-vous du moins, l'année prochaine, après votre station dans les parages du Mexique, nous revenir capitaine de vaisseau !

— Merci de vos bons souhaits, mademoiselle Valé-

France, nous permettent de dire que, dans ce conseil des ministres, aucune question politique importante n'a été abordée.

On lit dans le *Public* :

Un journal parle d'une lettre particulière adressée par l'Empereur à M. Du Miral, pour l'informer du maintien de la prorogation de la Chambre.

Sa Majesté a en effet écrit, dès le 19 au soir, à l'honorable vice-président du Corps-Législatif, pour lui dire que c'est après « une longue discussion » que les raisons qui militaient en faveur de « l'ajournement indéfini » ont paru assez sérieuses pour « ne point revenir sur la décision prise. »

L'Empereur exprime à M. Du Miral le désir qu'il dise à ses collègues « combien il lui en coûte, dans cette circonstance, de n'avoir pu prendre une mesure à laquelle ils semblaient tenir. » Et Sa Majesté ajoute que « les ministres sont convaincus que la position des députés dont les élections n'ont pas été validées ne sera pas compromise par un plus long retard. »

Le même journal annonce que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire, pour leur faire connaître que les bruits de dissolution de la Chambre, mis en circulation par quelques journaux, sont dénués de tout fondement.

On nous écrit de Paris, 21 juillet :

A Berlin, on combat avec acharnement les tendances libérales de la France ; à Vienne, au contraire, on s'en montre très-satisfait. La *Gazette de Saxe* voit dans les réformes proposées la fin de cette politique incertaine que le gouvernement français a conservée jusqu'à présent vis-à-vis de la Prusse. Il ne dépend plus que de l'Autriche, continue la feuille allemande, d'accepter la main qu'on lui tend pour donner au vaisseau de l'Etat européen une stabilité et une meilleure direction, choses qui lui ont manqué jusqu'à ce jour par suite de la politique funeste de MM. de Moustier et de la Valette. L'Autriche acceptera-t-elle la main offerte ? On le désire et on l'espère dans toute l'Allemagne du sud ! On le craint à Berlin. Mais, cependant, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* se console en disant que le nouveau ministère n'est que la menue monnaie de M. Rouher, et qu'il a pour but d'annuler autant que possible la portée des réformes annoncées, mais non encore obtenues. — Cette préoccupation part assurément d'un très-bon naturel ; mais nous croyons que nos confrères de Prusse en seront pour leurs frais de prévisions.

CIRCULAIRE DE M. DE BEUST SUR LES RELATIONS ENTRE L'AUTRICHE ET LE SAINT-SIÈGE.

Au nombre des documents diplomatiques

renfermés dans le Livre rouge se trouve une importante dépêche du chancelier de l'Empire au représentant de l'Autriche à Rome.

Cette dépêche porte la date du 2 juillet.

M. de Beust constate tout d'abord les tendances plus conciliantes de la part de la cour de Rome à l'égard de l'Autriche. Une espèce de temps d'arrêt s'est produit, il est vrai, dans l'amélioration des rapports entre les deux pays ; mais le chancelier de l'Empire espère que des explications franches contribueront à aplanir les obstacles qui s'opposent à une entente sur les affaires ecclésiastiques.

Après avoir jeté un coup-d'œil rétrospectif sur les antécédents de la question, M. de Beust arrive à la période de 1848 et aux circonstances qui ont provoqué la conclusion du concordat. Puis il ajoute :

« Il faut toujours, pour comprendre l'origine et la portée du concordat de 1855, se rappeler les idées de centralisation dominant alors à la suite des événements de 1848, tendances qui, à l'heure qu'il est, comptent encore de nombreux partisans, et qui à cette époque-là, dans l'espoir de consolider la centralisation par une concentration renforcée du pouvoir religieux, se prétaient à un partage qui, loin de la fortifier, devait l'affaiblir.

« C'est ainsi que s'expliquent les succès obtenus alors par la cour de Rome. En effet, le saint-siège consentit bien vis-à-vis du pouvoir civil à quelques concessions qui ne manquent pas de valeur et qu'on fit sonner très-haut à Rome. De ce nombre est le droit de nomination à la plupart des hautes dignités ecclésiastiques. Mais à côté de ces dispositions, le concordat en contient une série d'autres assurant aux évêques et au clergé en général une position exceptionnelle qui les place au-dessus du droit commun.

« Il faut enfin remarquer que le concordat était, en somme, loin d'être conçu dans l'esprit qui avait dicté la Constitution de 1849, et qu'il répondait plutôt à la pensée d'une religion dominante, d'une religion d'Etat qui est en contradiction avec toutes les idées modernes de liberté constitutionnelle.

« Ces défauts de la situation créée par le concordat apparentent encore d'une manière plus éclatante à l'occasion de la loi sur les mariages, publiée bientôt après. Il s'y rencontre des dispositions dont l'expérience fit ressortir des effets souvent durs et vexatoires. Aussi vit-on, dès cet instant, augmenter considérablement le mauvais effet produit déjà sur l'opinion publique en Autriche par la conclusion du concordat.

« Cet acte, loin de pouvoir donc être considéré comme une application impartiale du principe, inauguré en 1849, de l'Eglise dans l'Etat libre, n'a été conclu qu'à l'avantage exclusif d'une des parties et dans des conditions intimement liées à l'existence d'une certaine forme de gouvernement en Autriche.

« C'est là ce qui constituait le défaut principal et la faiblesse d'une œuvre dont l'existence même devait se trouver menacée du moment où changeait la situation en vue de laquelle elle avait été créée. »

Aux imperfections du concordat vient s'ajouter en 1866 une nouvelle difficulté résultant de la réforme constitutionnelle et libérale en Autriche.

M. de Beust constate la situation sans se livrer à des récriminations inopportunes. « Son but, dit-il, est de sonder la plaie, afin de trouver, s'il est possible, un moyen de la guérir », et il ajoute :

« Le gouvernement impérial et royal est loin de rechercher la lutte avec l'Eglise ; il appelle, au contraire, de tous ses vœux, une entente. Au milieu des difficultés dont il est assailli, son calme et son impartialité ne se sont jamais démentis. Il a donné à tous les partis des conseils de prudence et de modération, et il a toujours tenu à se réserver la possibilité d'établir à l'avenir de meilleures relations avec la cour de Rome. »

Après avoir examiné le caractère des lois sur le mariage et sur l'enseignement, le chancelier de l'Empire se demande si, dans la situation actuelle, une entente est possible entre l'Autriche et le saint-siège. Il se prononce pour l'affirmation, mais à une condition qu'il formule ainsi :

« On doit avant tout se décider à Rome à ne plus regarder l'Autriche comme un pays prédestiné à servir les vues du saint-siège ; il faut dorénavant placer l'empire austro-hongrois sur la même ligne que d'autres Etats constitutionnels modernes, et ne pas demander par conséquent au gouvernement impérial et royal de se plier à des exigences qu'on ne songerait pas à imposer à des pays tels que la France ou la Belgique, parce qu'on sait d'avance que de pareilles prétentions n'y rencontreraient que des refus et ne feraient que compromettre inutilement le saint-siège.

« Ce qui a pu être fait dans d'autres pays sans amener pour cela de rupture avec Rome doit être possible aussi en Autriche. Telle est la première règle fondamentale dont le gouvernement, aussi bien que la nation, est résolu à ne point se départir.

« Je ne disconviens pas qu'il pourra encore s'écouler quelque temps avant qu'on admette à Rome cette vérité dans une mesure suffisante pour permettre d'en retirer quelque fruit. On y aimera mieux peut-être tergiverser encore, se maintenir sur le terrain de certains points de droits formels et protester contre ce qu'on appelle les infractions aux engagements contractés.

« On peut assurément, de cette façon, prolonger la lutte et susciter maint embarras au gouvernement impérial et royal ; mais, en

réalité, on fera surtout ainsi un tort immense aux intérêts de l'Eglise catholique dans la monarchie austro-hongroise. »

M. de Beust appelle de ses vœux un changement dans l'attitude de l'épiscopat et souhaite que la cour de Rome, de son côté, s'applique à donner un appui efficace à la fraction modérée de l'épiscopat autrichien.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Par décret impérial en date du 21 juillet, MM. Vuitry et Duruy, anciens ministres, sont élevés à la dignité de sénateur.

Par décret en date du même jour, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. le marquis de la Valette, sénateur, membre du conseil privé, est nommé ambassadeur près S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en remplacement de M. le prince de La Tour d'Auvergne, nommé ministre des affaires étrangères.

— S. Exc. M. Baroche vient de quitter Paris pour se rendre à sa campagne, où il compte passer quelques jours avant l'ouverture de la session extraordinaire du Sénat.

M. Baroche est aujourd'hui le plus ancien membre du conseil privé. Il en fait partie depuis 1858, époque de la fondation.

— Nous lisons la lettre suivante dans la *Patrie* :

« Paris, 21 juillet.

« Monsieur le rédacteur, Je vous demande la permission de rectifier une erreur de votre journal.

« En citant les membres du conseil privé, la *Patrie* nomme S. A. I. Mgr le prince Napoléon le premier. Le prince ne fait pas partie de droit du conseil privé ; il en avait été nommé vice-président et a donné sa démission en 1865 ; il y a donc quatre ans que le prince n'a plus eu à prendre aucune part aux délibérations des conseils du gouvernement, quels qu'ils soient.

« Des broits fort inexacts ou tout-à-fait faux sont fréquemment répandus par la presse sur le compte du prince ; l'opinion publique y attache en général trop peu d'importance pour qu'il soit nécessaire de les rectifier ou de les démentir ; mais il me semble, monsieur le rédacteur, qu'il n'en saurait être de même du fait matériellement erroné que je lis dans la *Patrie*, et que je vous serai obligé de vouloir bien rectifier par la publication de ma lettre. Recevez, etc.

EM. HUBAINE,

Secrétaire particulier du prince Napoléon.

— Le *Journal officiel*, comme installation, passe du ministère d'Etat à l'imprimerie même du journal, 31, quai Voltaire.

Quant à sa rédaction, elle fera désormais

rie, répondit le comte en s'animant. Ils me porteront bonheur, j'en suis convaincu, surtout si vous daignez ne pas oublier tout-à-fait, tandis qu'il sera là-bas, sous d'autres cieux, celui qui attendra si impatiemment l'heure bénie de son retour au pays natal, où son âme va rester.

— Je vous promets, monsieur Hector, que mon père et moi nous parlerons souvent de vous. Nous vous suivrons par la pensée sur les flots que vous allez parcourir.

En s'exprimant ainsi, Mlle de Morsanges avait la joue animée d'un vif incarnat. Elle s'efforçait de cacher sous sa paupière une larme qui mouillait son regard. Pour détourner l'attention du comte, elle lui tendit sa main mignonne, — une main modelée à ravir, une main de fée. Mais le comte était si ému, qu'il avait à peine la force de s'en emparer.

Au même instant, un éclat de foudre, immédiatement suivi d'un effroyable coup de tonnerre, retentit sur la vallée. Saisi d'épouvante, le cheval de Valérie fit en bondissant un écart si violent, si démesuré, qu'il alla tomber dans le lac en désarçonnant la jeune fille, qui elle-même disparut à l'endroit le plus profond.

Le lac était calme, aucune herbe serpentine n'étendait en cet endroit son réseau perfide sous l'onde transparente comme un cristal. Lorsque Mlle de Morsanges revint à la surface de l'eau, elle aperçut d'abord son lé-

vrier qui nageait en allongeant vers elle son museau effaré. Puis elle distingua une main robuste qui la sollicitait impatiemment. Elle était sur le point de la saisir ; mais elle reconnut celui qui la secourait, c'était Gérard Keller. Avec une subite expression de dédain, elle se rejeta en arrière, et déjà elle commençait à disparaître de nouveau, lorsqu'elle sentit une étreinte sympathique lui remuer le cœur. Elle n'eut pas besoin de voir le comte de Flavigny pour comprendre que cette fois elle lui devait son salut.

En effet, quelques minutes plus tard elle était sur la rive où venaient d'aborder son cheval et son lévrier, l'un gambadant de joie comme un fou, l'autre arrivant la tête basse et la mine honteuse vers sa maîtresse, qui le caressa pour le rassurer. Lorsqu'elle fut en selle, elle adressa un dernier remerciement à son sauveur. Détachant alors les fleurs que l'eau du lac avait respectées sur sa poitrine.

— Prenez ces anémones, dit-elle. Ma chute ne les a pas endommagées ; elle semble au contraire avoir ravivé leur fraîcheur... Puisque je vous dois la vie, monsieur Hector, il est juste que je cherche un peu à m'acquitter envers vous... Et maintenant, adieu ! reprit-elle avec un sourire divin... Je me trompe : au revoir... dans un an !

— Oui, au revoir, ange ! murmura le comte en po-

sant le bouquet sur ses lèvres toutes frémissantes d'enthousiasme et de bonheur.

Il accompagna d'un long regard la belle amazone, qui s'éloignait au galop à travers l'ombre croissante du soir. Bientôt il ne l'entrevit plus qu'au rayonnement rougeâtre des éclairs se succédant à de courts intervalles. Car l'orage, si foudroyant au début, se développait avec moins de fracas, mais avec une intensité soutenue. Il pleuvait à torrents.

Le comte se disposait à regagner au plus vite le château de Saint-Agnan, lorsque, dans une demi-volte rapide, il laissa tomber son bouquet d'anémones. Un homme passait en ce moment.

— Mon garçon, lui dit-il, veuillez me ramasser ces fleurs qui sont là, près de mon cheval.

Interpellé de la sorte, Gérard Keller, — car c'était lui, — toisa le grand seigneur d'un regard haineux. Il semblait prêt à répondre par un refus brutal, mais il changea subitement de résolution. Il fit quelques pas en avant et mit, comme par mégarde, le pied sur le bouquet.

— Ah ! coquin ! s'écria le comte furieux.

Et il leva, lui aussi, la cravache sur Gérard ; mais il le reconnut aussitôt et se contint.

— Quoi ! c'est vous, monsieur le secrétaire, reprit-il toujours irrité, mais ne menaçant plus. Il est heu-

reux, ma foi, que ce soit vous. J'allais frapper sans pitié... C'est égal, ajouta-t-il d'un ton sec, vous n'en êtes pas moins un insupportable et sifflé maladroit.

Disant cela, il sautait à terre, ramassait les anémones écrasées, salées, remontait à cheval, et, sans ajouter un mot, s'élançait dans la direction du château de Saint-Agnan.

— Va, insolent ! dit en ricanant Gérard Keller. Tu n'emportes de ton amour qu'une image flétrie... Ma vengeance a commencé.

II.

Le château de Morsanges était une jolie habitation dans le goût de la Renaissance. Le chevalier de Morsanges l'avait récemment fait construire à l'endroit même où s'élevait un vieux manoir en ruine, son bien héréditaire et patrimonial. Un pareil bijou d'architecture était assurément une rareté au milieu du comté nantais, dont les moindres gentilhommières affectaient alors des allures d'antiquité féodale. C'était à Mlle Valérie de Morsanges qu'appartenait l'idée de cette fantaisie quasi-florentine. Elle avait exprimé le désir que la demeure de sa famille n'eût point la mine refrégée des citadelles du moyen-âge, et l'excellent père avait accepté un plan tracé d'après l'inspiration toute gracieuse de l'enfant qu'il adorait. Rien de coquet, de charmant

partie, comme nous l'avons déjà dit, des attributions du ministère de l'intérieur.

— Les membres du nouveau ministère se classent de la façon suivante par rang d'âge :
M. le maréchal Vaillant, né à Dijon, 79 ans ;
M. Duvergier, né à Bordeaux, 77 ans ;
M. le maréchal Niel, né à Muret (Haute-Garonne), 67 ans ;
M. de Chasseioup-Laubal, né en Piémont, 64 ans ;
M. l'amiral Rigault de Genouilly, né à Rochefort (Charente-inférieure), 63 ans ;
M. Magne, né à Périgueux, 62 ans ;
M. Bourbeau, né à Poitiers, 58 ans ;
M. Alfred Le Roux, né à Paris, 54 ans ;
M. Gressier, né à Corbie (Somme), 54 ans ;
M. de Forcade La Roquette, né à Paris, 50 ans ;
M. de La Tour d'Anvergne, né à Moulins, 47 ans ;
Soit un total de 675 années pour les onze ministres ; ce qui donne une moyenne d'âge de soixante-et-un ans et une fraction.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Lambert-Lesage, candidat au conseil général, pour le canton de Vihiers, a adressé aux électeurs la circulaire suivante :

« Messieurs,

« Je me présente comme candidat au conseil général, en remplacement de l'honorable M. le marquis de Contades, dont la mort récente a laissé dans notre pays de justes et profonds regrets.

« Initié depuis longtemps aux besoins de notre arrondissement, si vous me faites, Messieurs, l'honneur de m'appeler au conseil du département, j'y défendrai avec indépendance et fermeté tous vos intérêts, comme je les ai déjà défendus, depuis dix ans, au conseil d'arrondissement, à la chambre consultative d'agriculture et à celle des arts et manufactures, dont j'ai l'honneur d'être le président.

« Je réclamerai avec instance le classement de nos routes vicinales, la prompte exécution de nos voies ferrées qui doivent porter dans nos contrées la prospérité et le bien-être.

« Je seconderai le gouvernement de l'Empereur dans ses aspirations libérales.

« Mes intérêts nombreux dans votre contrée, mes anciennes relations d'affaires, et mieux encore, les souvenirs honorables que ma famille a laissés parmi vous, m'avaient depuis longtemps préparé l'accueil sympathique vous avez bien voulu m'accorder. Je suis heureux, Messieurs, de vous offrir, dès à présent, mes remerciements et l'expression de ma gratitude.

« En venant faire aujourd'hui un appel à vos libres suffrages, j'ai pensé que cet appel

serait entendu ; j'ai pensé aussi, Messieurs, que tous, guidés par un sentiment de patriotisme vrai, vous adopterez de préférence, pour représenter l'arrondissement de Saumur, celui des candidats qui appartient le plus particulièrement à cet arrondissement, par tous ses intérêts et sa résidence habituelle.

« J'attends donc avec confiance le résultat du scrutin, et, quoi qu'il arrive, Messieurs, je n'en resterai pas moins toujours dévoué au canton de Vihiers, qui est le berceau de ma famille, et qui est aussi pour moi depuis longtemps ma patrie adoptive.

« LAMBERT-LESAGE. »

Nous faisons les vœux les plus ardents pour la nomination de M. Lambert-Lesage au conseil général. L'arrondissement de Saumur a besoin, plus que jamais, d'être représenté au conseil départemental par un homme intelligent et connaissant bien les besoins du pays. Nous pensons que le canton de Vihiers comprendra l'avantage qu'il a de choisir de préférence un candidat ayant son domicile permanent dans l'arrondissement. — M. Lambert-Lesage a, depuis longtemps, donné trop de preuves de son aptitude aux affaires et de son expérience pratique pour qu'il soit besoin aujourd'hui de le recommander aux électeurs du canton de Vihiers. — C'est là, disons-le, une de ces candidatures que les suffrages du pays viennent toujours accompagner.

M. Robineau, aumônier du Bon-Pasteur d'Angers, est nommé curé de la paroisse de N.-D. de la Visitation, à Saumur, en remplacement de M. Coulon.

L'installation de M. Robineau aura lieu demain dimanche.

Le thermomètre s'est élevé jeudi, à Saumur, à 37 degrés centigrades, à l'ombre.

Dans l'après-midi, le vent a tourné au sud, et quelques nuages ont paru au ciel. Hier matin l'atmosphère était plus agréable et le soleil presque complètement caché ; mais bientôt la chaleur est devenue presque aussi intense que la veille.

Ce matin, sur les 5 heures, le tonnerre a grondé. Depuis hier le baromètre reste stationnaire, à 762 millimètres.

Lundi, vers 7 h. 1/2 du soir, le feu s'est déclaré à Varennes-sous-Montsoreau, au domicile de M. Hallouin, dans un grenier rempli de fourrages.

On suppose que cet incendie est dû à la fermentation des fourrages rentrés trop verts. Grâce au zèle des pompiers de la commune et à l'empressement de la population, le fléau n'a pas eu le temps d'étendre ses ravages.

Les dégâts s'élèvent à 500 fr. environ, tant pour le fermier que pour le propriétaire.

Mardi dernier a été une journée fatale à deux familles de notre arrondissement.

servante.

— Petite folle ! s'écria-t-il en l'embrassant avec une effusion passionnée. Tu tomberas malade, c'est sûr, et je me fâcherai, je t'en préviens. Aie bien soin de toi-même, car moi je suis trop occupé pour avoir le loisir de te soigner.

— Un savant n'est donc qu'un égoïste, répliqua Valérie en riant. Fi ! que c'est laid, la science ! et je la déteste, mon père, puisqu'elle me dispute votre cœur !

Elle voulut embrasser M. de Morsanges, mais il la repoussa doucement, regagna son laboratoire en remerciant Dieu de lui avoir donné une si aimable enfant, et se remit au travail.

M. de Morsanges avait soixante ans environ. Sa taille était moyenne, ses traits largement accentués, sa physiologie aristocratique. L'intelligence se révélait sous le galbe saillant de son front ; la bonté apparaissait dans la rondeur écarlate de ses lèvres et dans la vivacité souriante de ses yeux ombragés de longs cils blancs. C'était un de ces gentilshommes, comme on en comptait un certain nombre au dix-huitième siècle, animés de l'esprit philosophique et libéral. Son passé expliquait d'ailleurs la hardiesse de ses idées et de ses sentiments. Issu d'une famille très-ancienne et très-noble, mais ruinée par les folles prodigalités de deux ou trois générations, le chevalier s'était vu tout jeune encore sans

A Montilliers, le sieur Pierre Chouteau a été frappé d'apoplexie au milieu de son champ. Est-ce une insolation ou une congestion par indigestion ? telle est la question. L'une est aussi vraisemblable que l'autre.

A St-Cyr-en-Bourg, le sieur Pierre Renault a été écrasé sous sa charrette chargée de blé. Renault avait donné à manger à son cheval sans le dételer. L'animal, effrayé sans doute, est parti au grand trot, renversant son maître, qui n'a pu le retenir, et ce qui se trouvait sur son passage.

Nous trouvons dans le *Progrès libéral* de Toulouse une lettre d'un médecin qui indique un remède simple et souverain contre la maladie appelée le charbon.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en la reproduisant.

« J'apprends qu'une regrettable mère de famille vient de succomber aux atteintes d'une pustule maligne ou charbonneuse (charbon), résultat ordinaire de la piqûre d'un insecte ayant pris, sur des cadavres ou des viandes en putréfaction, l'affreux virus qui la rend mortelle, si des secours prompts et énergiques ne viennent sauver la malade.

« Trop souvent l'horreur des procédés chirurgicaux laisse sans secours un homme qui ne se résigne que lorsque tout est perdu ; mais, souvent aussi, il est permis à des personnes présentes de reconnaître le mal, la cause et les terribles effets, malheureusement trop fréquents.

« Le remède est simple...

« Appliquez sur la pustule charbonneuse une feuille fraîche de noyer.

« J'ai essayé ce moyen sur une jeune malade de neuf ans, nommée Henriette Lassale, présentant une pustule charbonneuse sur le côté gauche du cou ; elle avait la grandeur approximative d'une pièce de cinq francs, toute gangrenée, entourée d'un cercle rouge livide et couverte de petites vésicules pleines de serosité ou eau roussâtre.

« La région offrait du danger à des manœuvres chirurgicales, et le mal me paraissait profond. Je pris alors le parti, qui m'avait été conseillé comme *infaillible*, d'appliquer une feuille fraîche de noyer.

« L'application fut faite à neuf heures du matin ; le soir, à sept heures, du pus de bonne nature sortait des vésicules, et la partie noire, gangrenée du centre, tendait à se détacher pour tomber le lendemain au matin, où tout danger avait disparu. Il ne restait qu'une plaie qui se cicatriza petit à petit, dont on peut voir la marque indélébile.

« Le conseil d'user de la feuille de noyer contre le charbon me fut donné par un respectable confrère des Pyrénées-Orientales, à qui une longue expérience avait acquis la certitude de son infailibilité. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

New-York, 22 juillet. — Warren et d'autres féniens se sont rendus, hier, auprès des membres du cabinet en réclamant l'action immédiate du gouvernement pour obtenir la mise en liberté d'Halpine et autres féniens irlandais-américains, retenus prisonniers en Angleterre.

On assure que MM. Bontwell et Robeson ont promis d'appuyer cette demande. M. Hoare, au contraire, aurait dénoncé vivement les menées féniennes, en disant que les envahisseurs féniens du Canada n'étaient que des voleurs et des risque-tout.

Bombay, 20 juillet. — On assure que les tribus de Kirghiz, du côté d'Orembourg, se sont soulevés en masse contre les Russes.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

UNE MAISON DE BANQUE demande, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un agent correspondant très-sérieux, honorable, capable et solvable, pour faire l'escompte et des recouvrements.

Ecrire franco, avec références et détails, à M. de Gémini, 6, place des Batignolles, à Paris.

L'ILLUSTRATION publie cette semaine un choix d'articles et de dessins fort variés et remplis d'intérêt. Citons : la fête militaire et maritime qui vient d'avoir lieu à Mers-el-Kébir (Algérie) ; — les exercices de la jeune garde mobile, comprenant la manœuvre du fusil, le grand repos, le défilé ; — deux dessins relatifs au câble transatlantique français ; ligne de Brest à Saint-Pierre ; — deux reproductions de tableaux ayant figuré au Salon de 1869 ; ce sont ceux de MM. T.-C. Frère et T. Weber. — Le département de la Sarthe figure dans cette livraison pour trois dessins de sites et monuments historiques, et ces vues précèdent une curieuse série de types, sous le titre de : *Les Saltimbanques derrière leurs baraques*, qui comprend huit dessins ; enfin, la dernière gravure de cette livraison représente l'oratoire de M^{re} de la Vallière, curieux monument respecté au milieu des démolitions de Paris.

BOURSE DU 22 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 72 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 103 50.

BOURSE DU 23 JUILLET.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 72 00.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

comme cette villa sculptée au milieu d'un parc aux vastes pelouses, aux luxuriantes corbeilles de fleurs, aux superbes massifs de haute futaie. Le lac de Grand Lieu caressait de ses ondes une élégante flottille de canots amarrés dans un repli de la rive du parc. Un flot artificiel, formé de terres rapportées, s'élevait à peu de distance, ombragé de saules, de trembles et de peupliers, à grands frais transplantés là. Cet flot, fantaisie pittoresque de la jeune châtelaine, égayait à merveille, du côté de Morsanges, l'étendue mélancolique et monotone de la grande nappe d'eau, dont il était le seul accident.

Lorsque Valérie rentra au château, elle trouva son père qui l'attendait avec anxiété et la reçut dans ses bras. Il fallait que le digne gentilhomme eût été bien vivement tourmenté par la pensée de sa fille exposée aux violences de l'orage ; car, pour s'informer si elle était de retour, il avait brusquement quitté un laboratoire de chimie et de physique, où il passait presque toutes les journées au milieu des fourneaux, des creusets, des cornues, des alambics, et d'où l'on avait toujours beaucoup de peine à l'arracher, même aux heures des repas et du sommeil.

Quand il vit son enfant toute, trempée, il l'entraîna, sans vouloir écouter aucune explication, vers l'appartement qu'elle occupait, et la remit entre les mains de sa

patrimoine et presque sans ressources. Il avait alors imposé silence à ses préjugés de caste, et il était entré commis chez des négociants de Nantes. Dix ans plus tard, il faisait fortune comme armateur. Puis, avec l'or amassé dans le négoce, il relevait le domaine de ses pères ; il rachetait les terres aliénées par le désordre de quelques-uns d'entre eux ; et, grâce à son courage, à son énergie, il vivait en millionnaire dans le fief de sa famille qu'il n'avait pas craint de reconquérir en dérogeant, c'est-à-dire en travaillant.

Cependant, habitué désormais aux spéculations de l'esprit, il s'était bien vite ennuyé au milieu des nonchances de l'oisiveté opulente. Pour se distraire, il s'était livré avec ardeur à l'étude des sciences, vers lesquelles le portait un irrésistible instinct. La physique et la chimie commençaient à prendre en ce temps-là un essor puissant. Les Lavoisier, les Berzelius, les Priestley, les Cavendish, les émergeaient des ombres qui les avaient enveloppés jusqu'alors et leur communiquaient comme par enchantement un magnifique éclat. M. de Morsanges étudia la physique et surtout la chimie. Il fit des progrès rapides sous la direction de Gérard Keller, devenu à la fois son secrétaire et son professeur. Gérard Keller avait reçu les leçons de Lavoisier lui-même, dont il avait été pendant deux ou trois ans l'aide-préparateur. Il possédait, en réalité, une instruc-

tion solide qui imposait au chevalier et le rendait très-indulgent aux rudesses de ce caractère sombre et tourmenté. Le vieux gentilhomme était d'ailleurs trop assidu, trop appliqué pour s'apercevoir beaucoup de ce qu'il y avait de sentiments farouches, d'intraitables passions peut-être, dans l'âme du jeune savant. Valérie, elle, avait plus d'une fois essayé de prévenir son père, mais il l'avait à peine écoutée. La sollicitude paternelle fléchissait devant l'égoïsme intellectuel du vieillard.

Lorsque la jeune fille eut changé d'habits, elle entra résolument dans le laboratoire du chevalier. Il était bien rare qu'elle visitât ce sanctuaire de la science, qu'elle appelait en riant l'officine du diable. Elle s'attendait sans doute à rencontrer là une autre personne en compagnie de son père, car, après avoir promené son regard autour d'elle, elle parut désappointée.

— Ah ! ah ! c'est toi, Valérie ? dit le vieux gentilhomme, sans perdre de vue une curieuse expérience qu'il tentait. Comment te sens-tu, imprudente ?

— Bien, tout-à-fait bien, répondit-elle en parvenant cette fois à l'embrasser au front.

— Tant mieux... mais, je t'en prie, ne me trouble pas... Je crois avoir résolu un problème chimique de la plus haute importance... Encore quelques minutes, et j'ai fini... chut !

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^r BODIN, avoué à Saumur.

VENTE

Sur saisie immobilière, EN 17 LOTS.

DE TERRES LABOURABLES ET VIGNES,

Situées communes de Concourson et des Verchers, canton de Doué, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire,

Appartenant au sieur René Beaumont, célibataire, propriétaire, demeurant à Laveau, commune des Verchers.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal civil de Saumur, à l'audience publique, le samedi vingt-un août mil huit cent soixante-neuf, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, il sera procédé à l'adjudication, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION DES BIENS

A VENDRE,

Telle qu'elle est insérée dans le procès-verbal de saisie.

Commune de Concourson.

1^{er} LOT.

Une pièce de terre, située à la Grande-Rouère, contenant dix-huit ares environ, joignant d'un côté M. Richard-Duchâtellier et autres, au midi M. Morneau et autres, au couchant les héritiers Mousset.

Mise à prix..... 140 fr.

2^e LOT.

Une pièce de terre, plantée en vigne, située aux Grands-Quarts, devant Pigal, contenant vingt-un ares environ, joignant d'un côté le chemin de Concourson aux Verchers, d'autre côté M. Duchâtellier.

Mise à prix..... 200 »

Commune des Verchers.

3^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton des Haies, contenant environ trois ares soixante-dix centiares, joignant au nord Deschamps, au midi un chemin, au levant Malvert, au couchant Morneau.

Mise à prix..... 20 »

4^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton des Grouas, contenant cinq ares dix centiares environ, joignant au nord Renard, au midi Frappereau, au levant M^{me} de Rougé, au couchant un marchais.

Mise à prix..... 30 »

5^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton du Biez, contenant quatre ares dix centiares environ, joignant au nord Vauvert, au midi Touret, au levant M. de la Selle et au couchant un chemin.

Mise à prix..... 30 »

6^e LOT.

Une pièce de terre, située au même canton, contenant vingt-sept ares dix centiares environ, joignant au nord Touret, au midi Roger, au couchant un chemin.

Mise à prix..... 200 »

7^e LOT.

Une pièce de terre, située au même canton,

A reporter. 620 »

Report. 620 »
contenant environ cinquante ares, joignant au nord Chereau, au midi M. de la Selle, au levant un chemin, et au couchant Frappereau.

Mise à prix..... 650 »

8^e LOT.

Une autre pièce de terre, située au même canton, contenant environ sept ares trente centiares, joignant au nord et au midi Frappereau, au levant un chemin et au couchant Frappereau.

Mise à prix..... 60 »

9^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton de la Plaine-de-Ligné, contenant environ trente-huit ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Filocheau, au levant et au midi M. Chereau et au couchant M. de la Selle.

Mise à prix..... 220 »

10^e LOT.

Vingt-six ares quarante centiares de terre, aux Hêtres, joignant au nord M^{me} Billy, au midi le chemin de Rigal à Beauvais.

Mise à prix..... 200 »

11^e LOT.

Un morceau de terre, planté en vigne rouge, situé au canton de l'Airue, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant au nord Percher, au midi Gautier, au couchant le chemin de Logeon.

Mise à prix..... 110 »

12^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton du Moulin-de-la-Plaine, joignant au couchant Renard, au levant les héritiers Mousset, au nord Gaschet, contenant environ quarante-huit ares quarante centiares.

Mise à prix..... 380 »

13^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton des Oinçères, contenant environ trente ares quatre-vingts centiares, joignant au levant la mère du saisi au couchant le chemin de Laveau à Ligné.

Mise à prix..... 300 »

14^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton de la Fontaine-Blanche, contenant vingt-six ares quarante centiares environ, joignant au nord les héritiers Mousset, au midi Favreau, au levant le chemin des Verchers à Beauvais.

Mise à prix..... 280 »

15^e LOT.

Une pièce de terre, située au canton du Marchais-Robin, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant au levant M. Gautier, au couchant Miche.

Mise à prix..... 80 »

16^e LOT.

Une pièce de terre, contenant six ares soixante centiares environ, située au canton du Marchais-Robin, joignant au couchant Girard, au levant Morneau et autres, au midi Boucault.

Mise à prix..... 50 »

17^e LOT.

Une pièce de terre, contenant vingt-six ares quarante centiares environ, située au canton des Aunés, joignant au nord Gasnault, au midi M^{me}

A reporter. 2,950 »

Report. 2,950 »
Roger, au levant M. de la Selle.

Mise à prix..... 260 »

Total des mises à prix. 3,210 »

PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de madame Marthe-Agathe de Charnières, épouse de monsieur le Vicomte Camille-Amador-Charles-Marie-Martin de Rougé, propriétaire, avec lequel elle demeure au château des Rues, commune de Chenillé-Changé, et de celui-ci pour la validité; lesquels, pour la poursuite de vente, ont constitué M^r Bodin, avoué, demeurant à Saumur;

Sur le sieur René Beaumont, célibataire, propriétaire, demeurant à Laveau, commune des Verchers;

Suivant procès-verbal de Mangonneau, huissier à Doué, en date du dix-neuf mai mil huit cent soixante-neuf, visé le même jour par messieurs: 1^{er} Coustin, adjoint au maire de la commune de Concourson, faisant pour le maire empêché; 2^e et Mazé, maire de la commune des Verchers; enregistré à Doué le vingt du même mois; dénoncé au saisi par exploit du même huissier Mangonneau, en date du 21 mai; visé ainsi que de droit, et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-neuf, vol. 22, n^o 42 et 43.

Il est déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur. La publication en a été faite à l'audience du tribunal le dix sept juillet mil huit cent soixante-neuf, et le jour de l'adjudication a été fixé au vingt-un août prochain.

Pour les renseignements, s'adresser:

Soit à M^r BODIN, avoué poursuivant;

Soit au greffe du tribunal civil de Saumur.

Dressé à Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-neuf, par l'avoué soussigné.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur le juillet mil huit cent soixante-neuf, f^o case reçu 1 f., décime et demi 15 centimes. (301) Signé: PARISOT.

Etudes de M^r CHEDEAU, avoué à Saumur, et M^r DABURON, notaire à Brézé.

VENTE

SUR LICITATION,

Par adjudication, aux enchères publiques,

DE LA PROPRIÉTÉ

DE LA BARDONNEAU,

Située commune de Saix (Vienne), D'un revenu de 1,200 francs.

L'adjudication aura lieu le dimanche 22 août 1869, à midi, par le ministère de M^r Daburon, notaire à Brézé, en la maison du sieur Bernier, anbergiste à Bizay, commune d'Epieds.

La vente est faite en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, du trois juillet 1869.

A la requête de M^{me} Henriette-Marie Moriceau, épouse de M. Jean Deverge, instituteur, mineure émancipée, et de mondit sieur Deverge, pour l'assistance et l'autorisation de son épouse dont il est le curateur, et au besoin en son nom personnel; M. et M^{me} Deverge demeurant ensemble à Saix, ayant constitué pour

avoué M^r Chedeau, avoué demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22;

En présence de:

1^{er} M^{me} Jeanne-Joséphine Michet, veuve de feu M. Henri-Philippe Moriceau, propriétaire, demeurant à la Bardonneau, commune de Saix, agissant en son nom et comme tutrice de M. René-Joseph Moriceau, son fils, mineur;

2^e M. Henri-Philippe Moriceau, employé de banque, demeurant à Saumur, tous co-litigants, ayant pour avoué constitué M^r Labiche, avoué, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

3^e M. Théophile-Charles Rousseau-Moriceau, docteur-médecin, demeurant à Chouzé-sur-Loire, en qualité de subrogé-tuteur du mineur Moriceau, susnommé.

DÉSIGNATION

Des biens à vendre.

PREMIER LOT.

La propriété de la Bardonneau, située commune de Saix (Vienne), consistant en:

1^{er} Une maison, sise à la Bardonneau, comprenant trois pièces basses surmontées de chambres hautes, une boulangerie, deux caveaux, grange, écurie, hangar et autres servitudes; une cour, deux jardins contenant l'un 7 ares 6 centiares et l'autre 1 are 80 centiares.

2^e Deux hectares 35 ares 92 centiares de terre, situés à la grande pièce de la Bardonneau.

3^e Soixante-quatre ares 44 centiares de terre, situés au même lieu.

4^e Un hectare 60 ares 73 centiares de terre, situés à la Bardonneau.

5^e Soixante-douze ares 46 centiares de pré, situés au même lieu.

6^e Un hectare 50 ares 61 centiares de vigne, au même lieu.

7^e Six hectares 23 ares 50 centiares de bois, dit le Bois-de-la-Garenne, situés à la Bardonneau.

8^e Cirquante-trois ares 24 centiares de bois-taillis, situés au même canton.

9^e Quatre ares 50 centiares de bois-taillis, situés au même canton.

10^e Cinq ares 46 centiares de bois-taillis, situés au même canton.

11^e Trois hectares 5 ares de bois-bruyère, situés au même canton.

12^e Huit ares 57 centiares de terre, situés à la Petite-Couture.

Tous les immeubles ci-dessus désignés forment un ensemble de figure irrégulière, joignant au levant un chemin conduisant de Saix à Fontevrault, au midi Boissonneau, Bigot, Verroneau, Madeleine Breton et autres, au couchant Regnier, Bouillot et autres, et un morceau de vigne dit la Croix-de-Nant, ci-après désigné, au nord un chemin tendant de la route numéro 2 bis à la Tourette.

13^e Quatre ares 50 centiares de terre, situés audit lieu de la Petite-Couture, compris au plan cadastral de la commune de Saix, sous le n^o 1,303, section A, joignant au levant Boissonneau, au couchant Mathieu Regnier, au nord Bouillot.

14^e Une cave en roc dans laquelle se trouve un pressoir garni de ses ustensiles, une autre cave servant autrefois d'écurie et une cave perrière, ensemble tous droits de communauté au puits et à la cour se trouvant devant lesdites caves; ces objets, situés au canton de la Tourette, joignant au couchant et au nord la perrière commune.

Ce lot est mis à prix à 21,000 fr., ci..... 21,000 »

DEUXIÈME LOT.

Un hectare 8 ares 34 centiares de terre, situés au canton des Coudrières, compris au plan cadastral de la commune de Saix, sous le n^o 1,355, section A, joignant au nord Bougoin, au midi Simon, au levant la route de Saix à Fontevrault, et au couchant les communaux.

Mis à prix à 900 fr., ci..... 900 »

A reporter. 21,900 »

Report. 21,900 »
TROISIÈME LOT.

Trente-six ares 27 centiares de vigne, situés au canton de Chillois, joignant au nord Dolivet, au midi Bergiaud et autres, au levant Moinel, Delalande et Rossignol, au couchant Simon.

Mis à prix à 600 fr., ci..... 600 »

QUATRIÈME LOT.

Quarante-trois ares 71 centiares de vigne, situés audit canton de Chillois, joignant au nord Papillon, au midi un chemin et Louis Verronneau, au levant le chemin de Chillois, au couchant Bontemps.

Mis à prix à 750 fr., ci..... 750 »

CINQUIÈME LOT.

Dix-neuf ares 45 centiares, situés au même lieu, joignant au nord Cercler et au levant Durbigny, au midi M. de Champfleury, au couchant le chemin de Chillois.

Mis à prix à 350 fr., ci..... 350 »

SIXIÈME LOT.

Huit ares 31 centiares de vigne, situés au lieu dit la Croix-de-Nant, joignant au nord Malécol, au midi Durbigny, au couchant le chemin de Fontevrault à la Tourette, au levant un bois-bruyère désigné sous l'article 1^{er} ci-dessus.

Mis à prix à 150 fr., ci..... 150 »

Total des mises à prix. 23,800 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^r DABURON, notaire à Brézé.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-neuf.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 24 juillet 1869, f^o , c^o . Reçu un franc, dixième et demi 15 centimes. (302) Signé: PARISOT.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 31 juillet 1869, il sera procédé, à une heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (303)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE MEUBLES

Bien situé.

S'adresser à M^{me} veuve PONDARD, rue Royale. (295)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

ON DEMANDE un employé

la rouennerie.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce ou une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.